

*Les subsides*

Je sais que le député ne connaît pas ce programme-là, parce que c'est pour aider le monde ordinaire. Mais on n'avait pas l'exemption de gains en capital pour aider les riches. Je sais qu'il est au courant du fait que cela profite. Si tu vends des lingots d'or, tu viens de sauver ton argent et tu peux t'acheter un «condo» en Floride. Cela, c'est son problème.

Mais, monsieur le Président, j'aimerais dire au député aussi, au niveau des autres programmes, quelle action j'ai faite. Pour les personnes âgées, on doit dire merci à M<sup>me</sup> Bégin, on doit dire merci au député du NPD qui est ici à la Chambre des communes, lorsqu'on était au pouvoir.

Les personnes âgées qui vivaient seules ont eu des augmentations de 50 \$, de 35 \$ pour s'assurer que les personnes âgées vivant seules ne vivent plus en-dessous du seuil de la pauvreté. Si les libéraux ont fait le crédit d'impôt pour enfant, tous les programmes sociaux qui existent au Canada, l'assurance-santé gratuite, je sais que vous êtes contre cela parce que cela humilie le riche qui est obligé de se placer à côté de quelqu'un qui dépend du bien-être social pour aller dans les centres hospitaliers... Mais qui a établi tous ces programmes? Et même s'il y avait des déficits parce qu'on aidait la population dans le besoin... merci! Le parti libéral a fait quelque chose de bien et des plus honorable et toujours en marchant la tête haute. Tandis qu'un conservateur ne marchera pas la tête haute longtemps pour avoir réduit le déficit «sur le dos» des familles pauvres.

[Traduction]

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à participer au débat sur la motion que mon parti a présentée. Cette motion demande au gouvernement de ne pas imposer de taxe fédérale sur les produits alimentaires. Elle est proposée à la veille d'une réforme fiscale. Le ministre des Finances (M. Wilson) a laissé clairement entendre qu'il y aurait une forme quelconque de taxe de vente fédérale, qu'il s'agisse d'une taxe de transaction ou d'une taxe à la valeur ajoutée, comme dans la plupart des pays européens, ou encore d'une taxe de vente fédérale imposée conjointement avec les provinces. Quelle que soit la forme que revêtira cette taxe de vente, nous avons de bonnes raisons de croire que le gouvernement fédéral va taxer les produits alimentaires.

Mes collègues du Nouveau parti démocratique et moi-même nous opposons totalement à cette mesure. Il est certain que des réformes fiscales s'imposent. Nous devons également modifier la taxe de vente fédérale et la taxe d'accise. Le système actuel est arbitraire et sème la confusion. Le gouvernement a établi des taux, mais nous savons que le ministère du Revenu a conclu avec diverses entreprises de nombreux contrats établissant des taux différents. Un jour ou l'autre, ces ententes seront portées devant les tribunaux, car elles diffèrent d'un secteur à l'autre. Certaines personnes estiment que ces ententes sont arbitraires.

J'ai reçu des lettres de commerçants qui estiment que la taxe de vente fédérale imposée sur leurs produits est injuste. En fait, je m'occupe actuellement d'un cas où, deux ou trois ans après avoir imposé une taxe de vente fédérale, le gouvernement a reconnu avoir commis une erreur et il remboursé tout l'argent perçu par ce fabricant. Cela n'a pas été très bon pour les affaires de ce dernier, car il a dû percevoir la taxe de vente pendant plusieurs années, ce qui l'a obligé à fixer des prix trop élevés

par rapport à ceux de ses concurrents qui n'avaient pas à payer la taxe. Cette personne a perdu beaucoup de clients. En fait, son entreprise a fait faillite.

Je suis persuadé que des réformes s'imposent en ce qui concerne la taxe de vente. Je le répète, elle est très arbitraire et sème la confusion. Je me souviens d'avoir rencontré, il y a quelque temps, les fabricants de voiliers de Victoria. Ils m'ont dit que divers éléments de leurs bateaux étaient taxés à des taux différents. Ils ont beaucoup de mal à s'y retrouver. A l'heure actuelle, la taxe de vente désavantage nos exportateurs et avantage les importateurs dans une certaine mesure. Le Canada est l'un des rares pays qui avantagent les importateurs. Nous taxons ceux qui exportent. Et cela, parce que notre système de taxation manque totalement de logique.

• (1700)

Nous savons depuis déjà longtemps que la structure de la taxe de vente défie toute logique. Pendant toutes les années où ils ont été au pouvoir, les libéraux n'ont pas vraiment essayé d'y remédier. En fait, ils ont plutôt aggravé les choses.

S'il nous faut une taxe de vente quelconque, il vaut mieux qu'elle soit le plus simple possible. Certains pays européens ont une taxe à la valeur ajoutée qui impose une lourde bureaucratie aux entreprises qui doivent la percevoir. Si nous avons absolument besoin de la taxe de vente au Canada, chacun aurait intérêt à ce qu'on simplifie autant que possible le système.

Je ne vais certes pas regretter que le gouvernement tente de réformer la fiscalité, en particulier en ce qui concerne la taxe de vente, afin de posséder un régime simple, facile à comprendre et à gérer. Nul doute que dans l'intérêt de la simplicité, il faudrait tout imposer. Dès qu'on commence à faire des exemptions, on crée de la paperasserie. Je comprends fort bien.

Je sais également que la simplicité s'obtient très souvent aux dépens de l'équité. Dès qu'on recherche l'équité, on ouvre la porte à la complexité. Cela s'applique aussi bien à la taxe de vente qu'à l'impôt sur le revenu. Les gouvernements doivent choisir entre la simplicité et l'équité. Bien entendu, les plus avisés s'efforcent d'offrir un régime aussi simple qui soit, tout en étant essentiellement équitable.

J'en viens donc à l'argument suivant. J'ai dit qu'il fallait réformer la fiscalité, surtout en ce qui concerne la taxe de vente. J'ai dit aussi que plus on prévoyait d'exemptions à la taxe de vente fédérale, plus le régime se compliquait. Néanmoins, je ne puis m'empêcher de m'opposer aujourd'hui à l'imposition d'une taxe de vente fédérale sur les produits alimentaires. Je dois dénoncer toute instauration d'une taxe de vente sur ces produits. Je m'explique.

Tous les partisans de la taxe de vente fédérale reconnaissent qu'il s'agit d'une mesure régressive. Le ministre des Finances (M. Wilson) l'a lui-même admis à la Chambre, au comité et dans diverses tribunes publiques. Cette mesure est régressive parce que chacun paie le même taux, indépendamment de sa capacité de payer. Les consommateurs paient tous la même taxe sur le steak, la viande hachée ou la boîte de sardines, respectivement. Bien entendu, une personne pauvre qui doit consacrer la majeure partie de son revenu aux choses essentielles à la vie, à savoir l'alimentation, le logement et les vêtements,